

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION SOUSS MASSA  
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL  
COMMUNE AIT MELLOUL

\*\*\*\*\*



APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX

N°24/2026/FN/CAM

CONCERNANT :

**OBJET:**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE**  
**AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN ESPACE**  
**D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA**

MARCHE N°...../.....

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

Passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphes 1 de l'article 19 , et de l'alinéa a) paragraphe 3 de l'article 19 et de paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

**MARCHE RESERVE**

**aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes**  
**entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-l'entrepreneurs.**

## PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN ESPACE D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT MELLOUL, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.

Passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphes 1 de l'article 19 , et de l'alinéa a) paragraphe 3 de l'article 19 et de paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics. entre les soussignés :

Monsieur HICHAM EL KAISSOUNI Président du conseil de la commune Ait Melloul, ordonnateur du budget communal agissant au nom et pour le compte de la commune d'Ait Melloul. en qualité de maitre d'ouvrage D'une part,

d'une part

Pour les personnes morales:

#### Cas des sociétés:

- Je soussigné ..... (nom, prénom)
- en qualité dans l'entrepreneur .....
- Agissant au nom et pour le compte de .....  
.....
- forme juridique, .....
- au capital social de: .....
- Numéro téléphone: ..... Numéro du fax: .....
- Adresse électronique: .....
- Adresse du siège social de la société: .....  
.....
- Adresse du domicile élu : .....  
.....
- Affiliée à la CNSS, sous le numéro:.....
- Inscrite au registre du commerce de ....., sous le N°: .....
- Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro: .....
- Numéro de l'identifiant commun de l'entrepreneur: .....
- titulaire d'un compte courant ..... (postal, bancaire ou à la TGR) Relevé d'identité Numéro RIB :  
..... (24 chiffres).
- Ouvert à.....
- Au nom de .....

d'une part

Désigné ci-après par le terme « L'entrepreneur » D'AUTRE PART

#### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

**PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN**  
**ESPACE D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT MELLOUL,**  
**PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

Passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphes 1 de l'article 19 , et de l'alinéa a) paragraphe 3 de l'article 19 et de paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

entre les soussignés :

Monsieur **HICHAM EL KAISOUNI** Président du conseil de la commune **Ait Melloul** , ordonnateur du budget communal agissant au nom et pour le compte de la commune d'ait Melloul . en qualité de maitre d'ouvrage D'une part , désigné dans ci-après par le terme « **le maitre d'ouvrage** ».

d'une part

en **Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte:**

- **en cas personne physique :**

Je soussigné..... (nom, prénom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone: ..... Numéro du fax: .....

Adresse électronique: .....

Adresse du domicile élu: .....

Affilié à la CNSS sous le numéro: .....

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro: .....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro: .....

Numéro de l'identifiant commun de l'entrepreneur: .....

titulaire d'un compte courant .....( postal, bancaire ou à la TGR) Relevé d'identité Numéro RIB :

..... (24 chiffres).

ouvert a mon nom à .....

Désigné ci-après par le terme « L'entrepreneur » D'AUTRE **PART**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI**

**PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN ESPACE**  
**D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT MELLOUL, PREFECTURE**  
**D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

Passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphes 1 de l'article 19 , et de l'alinéa a) paragraphe 3 de l'article 19 et de paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre les soussignés :

Monsieur **HICHAM EL KAISSOUNI** Président du conseil de la commune **Ait Melloul**, ordonnateur du budget communal agissant au nom et pour le compte de la commune d'Ait Melloul. en qualité de maitre d'ouvrage D'une part, désigné dans ci-après par le terme « **le maître d'ouvrage** ».

et le groupement ..... d'une part  
constitué des membres du groupement soussignés aux termes de la convention  
constitutive établie le ..... (les références de la convention) :

❖ **membre 1:**

- Je soussigné ..... (nom, prénom et qualité),
- agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique),
- au capital social de: .....
- Numéro téléphone: .....
- Numéro du fax: .....
- Adresse électronique: .....
- Adresse du siège social de la société: .....
- Adresse du domicile élu: .....
- Affiliée à la CNSS, sous le numéro .....
- Inscrite au registre du commerce....., sous le numéro: .....
- Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro: .....
- Numéro de l'identifiant commun de l'entrepreneur: .....

❖ **membre 2**

- Je soussigné ..... (nom, prénom et qualité),
- agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique),
- au capital social de: .....
- Numéro téléphone: .....
- Numéro du fax: .....
- Adresse électronique: .....
- Adresse du siège social de la société: .....
- Adresse du domicile élu: .....
- Affiliée à la CNSS, sous le numéro:( .....)
- Inscrite au registre du commerce....., sous le numéro: .....
- Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro: .....
- Numéro de l'identifiant commun de l'entrepreneur: .....

**membre n:** ..... (servir les renseignements selon le cas du concurrent)

Nous nous obligeons..... (**conjointement** ou **solidairement**), selon la nature du groupement dont  
Mr..... (prénom, nom) gérant de la société..... en tant  
que mandataire du groupement, titulaire d'un compte un bancaire Ouvert auprès de  
..... ouvert au nom de la société ..... sous n° :  
..... (RIB sur 24 chiffres)

Désigné ci-après par le terme « L'entrepreneur » **D'AUTRE PART**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI**

**PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN**  
**ESPACE D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT MELLOUL,**  
**PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

Passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphes 1 de l'article 19 , et de l'alinéa a) paragraphe 3 de l'article 19 et de paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

entre les soussignés :

Monsieur **HICHAM EL KAISOUNI** Président du conseil de la commune **Ait Melloul** , ordonnateur du budget communal agissant au nom et pour le compte de la commune d'ait Melloul . en qualité de maitre d'ouvrage D'une part ,  
désigné dans ci-après par le terme « **le maitre d'ouvrage**».

d'une part

en **Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte:**

- **Cas de l'auto-l'entrepreneur:**

Je soussigné.....(nom et prénom), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone: .....Numéro du fax: .....

Adresse électronique: .....

Adresse du domicile élu: .....

.....

Inscrit au registre national de l'auto-l'entrepreneur sous le numéro .....

Numéro de l'identifiant commun de l'entrepreneur: .....

titulaire d'un compte courant ..... ( postal, bancaire ou à la TGR) Relevé d'identité Numéro RIB :

..... (24 chiffres).

ouvert a mon nom à .....

Désigné ci-après par le terme « L'entrepreneur » D'AUTRE **PART**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI**

**PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**  
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN ESPACE**  
**D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT MELLOUL, PREFECTURE**  
**D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

Passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphes 1 de l'article 19 , et de l'alinéa a) paragraphe 3 de l'article 19 et de paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

entre les soussignés :

Monsieur **HICHAM EL KAISOUNI** Président du conseil de la commune **Ait melloul** , ordonnateur du budget communal agissant au nom et pour le compte de la commune d'ait melloul . en qualité de maitre d'ouvrage D'une part , désigné dans ci-après par le terme « **le maitre d'ouvrage**».

d'une part

**Cas de coopératives ou union des coopératives:**

Je soussigné.....(nom, prénom ) en qualité de .....

agissant au nom et pour le compte de.....

.....(raison sociale et forme juridique de la coopérative ou union des coopératives),

au capital social de.....

Numéro de téléphone: .....

Numéro du fax: .....

Adresse électronique: .....

Adresse du siège social de la coopérative ou union des coopératives: .....

.....

Adresse du domicile élu: .....

.....

Inscrite **au registre local** des coopératives, sous le numéro.....

Affiliée à la CNSS sous le numéro: .....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro: .....

Numéro de l'identifiant commun de l'entrepreneur.....

titulaire d'un compte courant .....( postal, bancaire ou à la TGR) Relevé d'identité Numéro RIB :

..... (24 chiffres).

Ouvert à.....

Au nom de .....

d'une part

d'une partDésigné ci-après par le terme « L'entrepreneur » **D'AUTRE PART**

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV**

## **CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

### **ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ**

Le présent appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix a pour objet :

**Travaux d'aménagement et d'équipement d'une aire de jeux pour enfants et d'un espace d'agrès sportifs de plein air au jardin ARGANA a la commune AIT MELLOUL, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

### **ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ**

Le présent marché est Passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en application de l'alinéa 1 paragraphes 1 de l'article 19 , et de l'alinéa a) paragraphe 3 de l'article 19 et de paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

### **ARTICLE 3. CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Les travaux à exécuter au titre du présent marché consistent à :

- FOURNITURE ET POSE De BALANÇOIRE GORO AVEC 2 ASSISES PLATES
- FOURNITURE ET POSE De STRUCTURE MULTI-JEUX UNIPLAY ADANTES
- FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE SABLE POUR JEUX D'ENFANT
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT DE PLEIN AIR – EXTENSEUR DE CUISSES
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT – RAMMEUR
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT – PRESSE ÉPAULES & POULIE
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT - VELO ELLEPTIQUE
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT - DORSALE ET ABDOMINALE
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT - BARRES PARALLELES
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE STREET WORKOUT TYPE 1
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE STREET WORKOUT TYPE 2
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - MARCHEUR AÉRIEN
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - DOUBLE PÉDALES
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - SIMULATEUR D'ÉCHELLE
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - PENDULE
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - BANC DOUBLE POUR ABDOMINAUX
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - TRINITY CYCLE
- FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - ROWER

En règle générale, l'exécution des travaux conformément aux prescriptions du marché et aux règles de l'art, assurant la fourniture et le mise en œuvre nécessaire à l'exécution des travaux du présent marché.

Tout vice de fabrication, défaut de pose, anomalie de fonctionnement ou non-conformité constaté pendant la période de garantie devra être corrigé sans délai par l'entrepreneur et à ses frais exclusifs, y compris le remplacement des pièces défectueuses et la remise en état des équipements et ouvrages concernés.

L'entrepreneur assurera également, pendant toute la période de garantie, l'entretien nécessaire des équipements installés, des dispositifs d'ancrage, des socles, des zones de sécurité et des ouvrages annexes, afin de garantir leur bon fonctionnement, leur stabilité et la sécurité des usagers.

La présente liste n'est pas limitative. La consistance des prestations comprend l'ensemble des fournitures, travaux, essais, réglages, réparations et sujétions résultant des prescriptions du présent marché et nécessaires à l'exécution complète et conforme des ouvrages, selon les règles de l'art.

## **ARTICLE 4. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

### **i. Les pièces constitutives du marché**

, les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ;
3. Le Bordereau des Prix - Détail Estimatif ;
4. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés des Travaux exécutés pour le compte de l'Etat, approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordances ou de contradictions entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière telle que décrite par l'article 30 du décret n°2-22-431 et en tenant compte des stipulations de l'article 2 du CCAG-T précité, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Par le fait même de la signature de l'acte d'engagement, l'entrepreneur est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses prévues au présent CPS ainsi que celles prévues par les autres pièces rendues contractuelles par ce même document.

### **ii. Pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché**

Les pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché comprennent :

1. Les ordres de services ;
2. Les avenants éventuels ;
3. Les décisions d'augmentation éventuelles dans la masse des travaux.

## **ARTICLE 5. TEXTES GENERAUX**

Les obligations de L'entrepreneur pour l'exécution des Travaux objet du présent Marché résultent de l'ensemble des documents suivants :

- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation et exécution de la loi organique n°113-14 relative aux communes.
- La loi N°112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n°1-15-05 DU 29 Rabii II 1436(19 FEVRIER 2015)
- Dahir n°1-56-211 du 8 joumada I (11 décembre 1956) relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.
- Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n°17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle.
- Dahir n°1-02-238 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 17-99 portant code des assurances.
- Dahir n° 1.03.194 du 14 rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail.
- la loi 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise promulguée pour exécution par le dahir n°1-02-188 du 23/07/2002).
- loi 112-12 relatives aux coopératives. promulgué pour exécution par le dahir n°1-14-189 du 21/11/2014
- la loi 114-13 relatifs aux statuts de l'auto-entreprise promulgué pour exécution par le Dahir n°1-15-06 du 29 Rabii II 1436 (19 février 2015))
- Le décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Décret n° 2-17-451 du 4 rabii 1 1439(23/11/2017) portant règlement de comptabilité publique des communes et des établissements de coopération intercommunal.
- Le décret N° 2 – 14 – 394 du 06 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (C.C.A.G.T)
- Décret n°2-14-272 DU14 REJEB 1435 (14 MAI 2014) relatifs aux avances en matière de marchés publics.
- Décret 2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant le délai de paiement et les intérêts moratoires des commandes publiques tel qu'il a été modifié et complété.

- Arrêté du chef de gouvernement n° 3-302-15 du 15 Safar 1437(27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de la révision des prix des marchés publics.
- Arrêté du ministre de l'économie de finances n°1593-15 DU 19 RAJEB1436 (08mai 2015) fixant les modèles de documents pour le nantissement des marchés publics.
- Arrêté du ministre l'intérieur n° 3573-13 du 6 safar 1435 (10 décembre 2013) fixant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés des régions. Des préfectures, des provinces et des communes
- Arrêté du ministre l'intérieur n° 3574-13 du 6 safar 1435 (10 décembre 2013) fixant le Cahier des prescriptions communes applicables aux marchés des régions. Des préfectures, des provinces et des communes.
- Arrêté de ministre de l'économie et de finances n°1495-19 fixant les modalités de dépôt électronique des documents nécessaires de la certification du service fait et leurs échanges.
- Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1689-23 du 14 hija 1444 (3 juillet 2023) pris pour l'application de l'article 153 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics
- Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents
- l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1502-23 du 24 kaada 1444 (13 juin 2023) portant application des dispositions de l'article 148 du décret n° 2 22 431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les règlements de police et de voirie en vigueur au moment de l'exécution des travaux.
- Le Dahir n° 1.70.157 du 30.7.70 relatif à la normalisation modifiée par le dahir portant loi n° 1.93.221rendant applicable l'ensemble des normes marocaines ou à défaut les normes françaises (D.T.U) et les prescriptions techniques provisoires ayant valeur de cahier des charges
- La loi n° 12-90 relative à l'urbanisme ;
- Le cahier des prescriptions communes provisoires applicable aux prestations connexes à celles faisant objet du présent marché.
- les textes réglementaires relatif à la normalisation industrielle, définissant l'ensemble des normes marocaines homologuées en vigueur.
- Textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Tous les textes en vigueur rendus applicables à la date de l'approbation du marché.
- Le code général des impôts (C.G.I).
- Le décret n° 2.02.177 du 22 février 2002 approuvant le règlement parasismique (RPS 2000) applicable aux bâtiments, fixant les règles parasismiques et instituant le comité national de génie parasismique ;
- Les règles de calcul de béton armé CCBA 68 et BAEL ;

L'entrepreneur devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues

**Nota : L'entrepreneur devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.**

L'entrepreneur, du fait de son offre, atteste avoir reconnu les lieux en personne ou fait reconnaître par un représentant qualifié, l'état et l'emplacement des ouvrages à aménager.

Il est en effet, censé avoir une parfaite connaissance des lieux, des difficultés de leur accès et des sujétions d'exécution résultant des conditions du site, de son environnement et de l'état des lieux.

Par conséquent, l'entrepreneur ne peut en aucun cas formuler des réclamations ou faire des réserves motivées par une connaissance insuffisante de l'état des lieux et des conditions d'accès ou de travail.

## **ARTICLE 6. DELAI D'EXECUTION – PENALITE DE RETARD**

### **6-1-Délai d'exécution**

Le délai d'exécution pour l'ensemble des travaux est fixé à **(02) deux MOIS**,

Ce délai commencera à courir de la date fixée dans de l'ordre de service invitant l'entrepreneur à le commencement de l'exécution des prestations faisant objet du présent cahier.

Cette date ne doit pas être inférieure à 10 dix jours de la date de notification de l'ordre de service. En application Des dispositions des articles 8,11 et 40 du CCAG-T. Les conditions de prolongation du délai d'exécution sont celles dans les cas prévus par le CCAG-T

Ce délai s'applique à l'achèvement de tous les travaux incombant au titulaire y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et lieux.

### **6-2 Pénalités De Retard**

conformément à l'article 65 du CCAGT, en cas de retard dans l'exécution des prestations et qui affecte le délai d'exécution des prestation fixé présent cahier, il est appliqué une pénalité par jour calendaire de retard à l'encontre de l'entrepreneur, cette pénalité est fixée à un pour mille (1/1000) du montant du marché.

Ledit montant est celui du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux prestations supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des prestations.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure et sans préjudice sur toutes les sommes dues à l'entrepreneur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien l'entrepreneur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à huit pour cent 08% du montant initial du marché majoré par les montants correspondants aux prestations supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des prestations.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 79 du CCAGT.

## **ARTICLE 7. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE - CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE**

### **a) -cautionnement provisoire**

- ❖ Conformément à l'article 24 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, **Le cautionnement provisoire** au titre du présent marché est fixé à **un montant de dix huit mille dirhams (18.000,00 dhs)**
- ❖ le cautionnement provisoire sera restitué à l'entrepreneur après que ce dernier ait constitué le cautionnement définitif dans les délais réglementaires et conditions ci-après au présent article et tout en respectant **l'article 18 du CCAG-T** et les législations en vigueur.
- ❖ Les droits du maître d'ouvrage sur le cautionnement provisoire au titre du présent marché est régies par l'article 18 CCAG-T, et par l'article 24 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics e en application la législation en vigueur

### **b) -cautionnement définitif**

- ❖ En application des dispositions de **l'article 15 du CCAG-T** Le cautionnement définitif est fixé à **trois pour cent (3%) du montant initial du marché. arrondi au dirham supérieur**. Il doit être constitué dans les **vingt (20) jours qui suivent la date de la réception de la notification d'approbation** du présent marché.
- ❖ Le cautionnement définitif sera restitué à l'entrepreneur après la réception définitive des prestations et tout en respectant d'autres législations en vigueur.
- ❖ Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire s'engageant avec l'entrepreneur conformément à la législation et à la réglementation en vigueur En application des dispositions de l'article 17 du **CCAG-T**.
- ❖ ce cautionnement définitif sera restitué à l'entrepreneur à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la réception définitive des prestations tout en respectant les législations en vigueur.
- ❖ Les droits du maître d'ouvrage sur le cautionnement définitif au titre du présent marché sont régies par l'article 18 CCAG-T.

### **c)-Retenue De Garantie :**

- En application des dispositions de l'article 16 et 64 du CCAG-T, la retenue de garantie est fixée à dix pour cent (10%) à des acomptes, elle cessera de croître lorsqu'elle aura atteint 7% (sept pour cent) du montant initial du marché, augmenté le cas échéant du montant des avenants
- la retenue de garantie peut être remplacée par des cautions personnelles et solidaires s'engageant avec l'entrepreneur conformément à la législation et à la réglementation en vigueur En application des dispositions de l'article 17 du CCAG-T, sa restitution sera faite à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage après la réception définitive des prestations et l'expiration de délai de garantie.
- les droits du maître d'ouvrage sur la retenue de garantie au titre du présent marché sont régies par le CCAG-T ET en application la législation en vigueur.

## **ARTICLE 8. NANTISSEMENT**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n°1-15-05 DU 29 Rabii II 1436(19 FEVRIER 2015) étant précisé que :

- La liquidation des sommes dues par l'Administration en exécution des prescriptions du présent marché sera opérée par les soins du Président de Conseil de la Commune Ait Melloul.
- Le fonctionnaire chargé de fournir au L'entrepreneur ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemments ou subrogations les renseignements et états prévus par la loi 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n°1-15-05 DU 29 Rabii II 1436(19 FEVRIER 2015), est du Président de Conseil de la Commune Ait Melloul.
- Les paiements prévus au présent marché seront effectués par **Mr. le trésorier préfectoral d'Inezgane**, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du L'entrepreneur
- En application de l'article 13 du CCAGT et de l'article 4 de la loi 112-13, La Commune Ait Melloul délivrera sans frais au L'entrepreneur sur sa demande et contre son récépissé un exemplaire unique de son marché.
- Les droits de timbre et d'enregistrement de l'exemplaire unique sont à la charge de L'entrepreneur dans le cas où ils sont imposables par les lois en vigueur

## **ARTICLE 9. DOMICILE DE L'ENTREPRENEUR :**

A défaut par l'entrepreneur d'avoir rempli les obligations qui lui sont imposées par les documents contractuels, toutes les notifications lui seront valablement faites à l'adresse indiquée dans l'acte d'engagement ou celle communiquée au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification du présent marché conformément aux dispositions de l'article 20 du CCAG-T.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la date d'intervention de ce changement.

## **ARTICLE 10. NATURE ET CARACTERE DES PRIX ET REVISION DES PRIX**

### **a. Nature des prix**

Le présent marché est à **prix unitaires**.

Le prix du marché comprend le bénéfice et tous droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et, de manière générale, toutes les dépenses induites par la prestation objet du marché jusqu'à l'exécution de celle-ci et ce en application de l'article 15 du décret 2-22-431 précité et de l'article 53 CCAGT.

### **b-Révision des prix**

Conformément à l'article 15 du Le décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ; le marché sera passé à prix révisibles par application la formule suivante :

$$P = P_0 [0.15 + 0.30 S2/S2_0 + 0.30 ChTp/ChTpo + 0.10 Mtn/Mtno + 0.10 G/Go + 0.05 Mc3/MC3_0]$$

**P** : prix révisé de la prestation considérée

**P<sub>0</sub>** : prix initial de la même prestation

**S2** : valeur de l'index « salaires avec une forte proportion de SMIG » du mois de la date d'exigibilité de la révision

**S2<sub>0</sub>** : valeur de l'index « salaires » du mois de la remise des offres

**ChTp** : valeur de l'index « charges sociales des travaux publics » du mois de la date d'exigibilité de la révision

**ChTpo** : valeur de l'index « charges sociales » du mois de la remise des offres

**Mtn** : valeur de l'index « transport privé par route » du mois de la date d'exigibilité de la révision

**Mtno** : valeur de l'index « transport privé par route » du mois de la remise des offres

**G** : valeur de l'index « gasoil » du mois de la date d'exigibilité de la révision

**Go** : valeur de l'index « gasoil » du mois de la remise des offres

**Mc3** : valeur de l'index « matériel pour travaux de terrassement » du mois de la date d'exigibilité de la révision

**Mc3o** : valeur de l'index « matériel pour travaux de terrassement » du mois de la remise des offres

les prix faisant objet du présent marché seront révisibles dans les conditions précisées dans l'article 54 CCAG-T et les dispositions de l'Arrêté du chef de gouvernement n° 3-302-15 du 15 Safar 1437(27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de la révision des prix des marchés publics

## **ARTICLE 11. MESURES DE SECURITE ET D'HYGIENE**

L'entrepreneur s'engage à respecter les mesures de sécurité et d'hygiène conformément aux dispositions de l'article 33 du CCAG-T. Il doit en particulier observer les mesures suivantes :

- Au ravitaillement et au fonctionnement des chantiers ;
- A l'hygiène : services de nettoyage quotidien, d'entretien du réseau d'égouts et d'alimentation, d'évacuation des ordures ménagères ;
- Au gardiennage et à la police de chantier : propreté, discipline, règlement de chantier ;
- Aux conditions de sécurité et de protection du personnel de chantier et des tiers.

## **ARTICLE 12. CAS DE FORCE MAJEURE.**

Conformément aux prescriptions de l'article 47 du CCAG-T , les seuils des intempéries qui sont réputés constituer un événement de force majeure sont définis comme suit :

- Pour la neige : 1,50 m ;
- Pour la pluie : 100 mm en 12 heures ;
- Pour le vent : 120 km/h ;
- Pour le séisme : 6 degrés sur l'échelle de Richter.
- Pour la température 60c°

## **ARTICLE 13. ASSURANCE – RESPONSABILITE**

Conformément à l'article 25 du CCAG-T., Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur titulaire du marché doit adresser à la commune d'Ait Melloul une ou plusieurs attestations délivrées par un ou plusieurs établissements agréés à cet effet, justifiant la souscription d'une ou plusieurs polices d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché pendant la durée des travaux et précisant leurs dates de validité, à savoir ceux rapportant aux

- Accidents de travail.
- Véhicules automobiles et engins.
- La responsabilité civile incombant à l'entrepreneur et aux maitres d'ouvrage
- Dommages à l'ouvrage (risque chantiers)

en cas de non-respect de dispositions du présent article, les clauses de l'article 79 CCAG-T seront applicables

## **ARTICLE 14. SOUS-TRAITANCE ET LES DOCUMENTS JUSTIFIANT LE PAIEMENT, PAR SES SOINS, DES SOMMES DUES AU SOUS-TRAITANT**

Conformément aux dispositions de l'article 151 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et au titre du présent marchés :

- Les composantes des prestations faisant objet de tous prix ne peuvent en aucun cas faire objet de la sous-traitance. à l'exception de celles objet du prix n°3
- Les composantes des prestations faisant objet de tous prix constituent le corps d'état principal du marché à l'exception de celles objet du prix n°3

CPS --\*\*\*\*\*TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN ESPACE D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT MELLOUL, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.

SI LE L'entrepreneur recourt à la sous traitances , il est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

#### **ARTICLE 15. RECEPTION PROVISOIRE**

A l'achèvement des travaux et en application de l'article 73 du CCAG-Travaux, le maître d'ouvrage s'assure en présence de l'entrepreneur de la conformité des travaux aux spécifications techniques du marché et prononcera la réception provisoire.

Cette réception sera sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception provisoire.

S'il constate que les travaux présentent des insuffisances ou des défauts ou ne sont pas conformes aux spécifications du marché, l'entrepreneur procédera aux réparations nécessaires conformément aux règles de l'art. A défaut, la réception ne sera pas prononcée.

#### **ARTICLE 16. DELAI DE GARANTIE**

Le délai de garantie est fixé à une année (**12 mois**) à partir de la date de la réception provisoire.

Pendant la durée du délai de garantie, l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et est tenu de les entretenir à ses frais, il reste de même responsable des actions ou indemnités formulées par les tiers pour dommages résultant de l'exécution des travaux.

#### **ARTICLE 17. FRAIS DE DOUANE**

Le Titulaire est réputé s'être renseigné auprès de l'Administration des Douanes sur les conditions administratives et financières concernant l'admission temporaire ou définitive des fournitures et des matériels nécessaires à la réalisation du Marché. Il est précisé que les prestations suivantes seront effectuées par le Titulaire et à ses frais.

Le Titulaire se charge des formalités nécessaires à l'obtention du titre d'importation de la fourniture et de son matériel et de ses engins de chantier, étant toutefois précisé que les formalités pour l'admission du dit matériel doivent être effectuées en temps utile par le Titulaire sous son entière responsabilité.

Toutes les autorisations, licences, permis, formalités, etc. sont à prendre en charge entièrement par le Titulaire.

Tout retard dû à l'importation du matériel et des engins de chantier incombe au Titulaire.

#### **ARTICLE 18. RECEPTION DEFINITIVE**

Conformément aux stipulations de l'article 76 du CCAG-Travaux et après expiration du délai de garantie, il sera procédé à la réception définitive, après que le maître d'ouvrage se soit assuré que les malfaçons ou les imperfections éventuelles ont été réparées par l'entrepreneur.

#### **ARTICLE 19. VALIDITE DU MARCHE**

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par le président de conseil de la commune Ait Melloul ou par son délégué à cet effet , après son visa du Trésorier Préfectoral D'Inezgane et ce Conformément aux dispositions du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics notamment son article 142 et la loi organique n°113-14 relative aux communes notamment son article N°99 promulguée pour exécution par Dahir n°1-15-85 du (07 juillet 2015),

## ARTICLE 20. DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

La notification du marché par le Maître d'ouvrage sera faite à l'entrepreneur, dans un délai maximum de **soixante jours (60 jours)** à partir de la date de l'ouverture des plis. Les conditions de prorogation sont régies par l'article 143 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

## ARTICLE 21. MODALITES DE REGLEMENT

Les travaux faisant l'objet du présent marché seront réglés par application des prix unitaires établis pour chaque nature d'ouvrage par l'entrepreneur aux quantités réellement exécutées, les quantités prises en compte résulteront d'attachements pris en cours des travaux. Ensuite le montant global sera majoré du montant de la TVA.

Les renseignements fournis par le maître d'ouvrage ne dispensent pas l'entrepreneur d'affronter les difficultés particulières susceptibles d'être rencontrées. En cas l'entrepreneur ne peut se prévaloir de l'insuffisance de renseignements fournis par l'administration pour revenir en cours de marché sur les prix qu'il a accepté ou pour demander une indemnité.

l'entrepreneur sera réputé s'être rendu compte sur place des difficultés des travaux, et il n'aura droit à aucune plus value sur les prix du bordereau, quelque soient les difficultés spéciales rencontrées pendant les travaux.

Les attachements des travaux sont établis par l'entrepreneur au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ce dans les conditions et modalités fixée par l'article 61 du CCAG-T .

Après acceptations des attachements par le maître d'ouvrage , les décomptes seront établis par l'agent chargé de suivi dans les conditions et les modalités fixées des articles 60 ,62 64 et 68 du CCAGT.

Toutefois, en matière de règlement des sommes dues, en matière de dépôt des justificatives du service fait, l'entrepreneur se réfère aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie n°1495-19 du 03 mai 2019 fixant les modalités de dépôt électronique des pièces nécessaires de la certification du service fait et son échange.

Ainsi les dispositions du décret n°2-16-344 du 22/7/2016 fixant des délais de paiements et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques tel qu'il a été modifié et complété par le décret N°2-19-184 du 25/04/2019.

**Le règlement des travaux se fera en appliquant aux quantités réellement exécutées et régulièrement constatées des prix unitaires du bordereau des prix –détail estimatif en tenant compte s'il y a lieu de la révision des prix par virement au compte indiqué dans l'acte d'engagement de l'entrepreneur**

## ARTICLE 22. DOCUMENTS A METTRE A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRENEUR

Les documents, autres que ceux contractuels, qui peuvent être remis à l'entrepreneur sur sa demande pour l'accomplissement de son travail sont les plans d'exécution qui seront fournis à titre indicatif. L'entreprise devra réaliser à sa charge le projet d'exécution et l'approuver par le maître d'ouvrage avant le démarrage des travaux. Le titulaire est tenu de faire connaître au maître d'ouvrage ses observations éventuelles sur les documents qui ont été mis à sa disposition et ce dans le délai de quinze (15) jours après la remise de ces documents. Passé ce délai, le titulaire est réputé en avoir vérifié la conformité à ceux qui ont servi de base à la passation du marché et qui sont conservés par le maître d'ouvrage pour servir à la réception des travaux.

## ARTICLE 23. DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur devra fournir dans les délais prescrits les documents mentionnés dans le tableau ci-après tels qu'ils sont définis dans le présent CPS et dans les fascicules du CPC pour les travaux routiers courants :

| Désignation du document                          | Délai maximal                                                                    |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Mémoire technique définitif et planning détaillé | 07 jours après la notification de l'ordre de service de commencement des travaux |
| Cahier de chantier                               | Dès commencement travaux                                                         |
| Fiches techniques des équipements de jeux        | Dès commencement travaux                                                         |
| Dossiers des ouvrages exécutés                   | 30 Jours après réception provisoire                                              |

## 1- Matériel

La liste des engins que l'entrepreneur compte mettre en place pour réaliser les travaux prévus, avec leur âge, état, rendement et disponibilité.

La liste du matériel fournie par l'entrepreneur n'est pas limitative et il ne peut élever aucune réclamation si en cours des travaux, il est amené à modifier ou à compléter ce matériel. Si pour une raison quelconque, l'entrepreneur désire retirer du chantier une partie du matériel avant l'achèvement des travaux auxquels il est destiné, il ne peut le faire qu'avec l'accord écrit du maître d'ouvrage ; cet accord laisse toutefois à l'entrepreneur la responsabilité et les conséquences de ce retrait.

L'entrepreneur établira un échéancier d'acheminement du matériel sur le chantier ; les implications de cet échéancier devront être en parfaite concordance avec le programme général des travaux.

## 2- Matériaux

L'entrepreneur doit remettre une note qui mentionne la provenance des principales fournitures : ciment, aciers, etc...et leur conformité aux spécifications contractuelles. Dans le cas où l'entrepreneur compte utiliser des produits prêts à l'emploi (béton ou autres), il doit fournir tous les renseignements utiles sur les l'entrepreneurs (usines, fabricants) et sur la qualité des mêmes produits fournis à d'autres clients pendant le délai d'exécution

L'entrepreneur indiquera la situation, la provenance, la qualité et le potentiel des gîtes des matériaux qu'il propose de retenir pour les emprunts et pour les matériaux de la couche de forme, chaussée et béton. Il précisera la composition des stations de concassage et des centrales de fabrication ainsi que leur rendement journalier. Le choix des gîtes des matériaux doit prendre en considération la sauvegarde de l'environnement contre toute forme de pollution des milieux avoisinants y compris par les rejets ou les poussières qui seront issues des installations de concassage ou de postes de confection des liants hydrocarbonés.

L'entrepreneur indiquera le descriptif et l'emplacement des aires de stockage. Une carrière ne peut être considérée comme un lieu de stockage qu'après l'accord écrit du maître d'ouvrage.

## 3- Organigramme du chantier

L'organigramme du chantier qui définit les unités de direction, de gestion, de logistique, d'études, de contrôle et de production que l'entrepreneur prévoit de mettre en place pour assurer la réalisation des travaux. Il sera accompagné de la liste nominative et des curriculum vitae du personnel de direction, de maîtrise que l'entrepreneur compte affecter à chacune de ces unités avec mention de leur date de disponibilité et de leur fonction sur le chantier.

## 4- Hygiène et sécurité

Une note qui décrit les mesures particulières prévues de manière à assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier et à ses abords, tant pour les ouvriers que pour les riverains et les usagers de la route.

## 5- Environnement

Une note qui décrit la manière dont l'entrepreneur compte prendre en compte les contraintes environnementales et les mesures qu'il compte appliquer pour la protection de l'environnement tout au long du chantier.

## **ARTICLE 24. ORGANISATION DU CHANTIER - COORDINATION**

L'entrepreneur soumettra à l'Administration le projet de ses installations de chantier dans un délai de quinze (15) Jours à compter de la date de notification de l'approbation du marché. Cette prestation ne donnera droit à aucune indemnité spéciale de la part du maître d'ouvrage. L'entrepreneur implantera un panneau de chantier dont les dimensions seront conformes aux indications de l'administration

L'entrepreneur doit mettre en place son propre personnel de contrôle de l'exécution. Il fera son affaire, auprès des services compétents, de toutes les démarches, autorisations ou autres sujétions ayant trait au chantier, il fait établir notamment les branchements en eau et électricité correspondant aux besoins du chantier si nécessaire.

Toutes les installations provisoires seront démolies et enlevées en fin de chantier, ainsi que les aires de stockage et de fabrication, les terrains seront remis en parfait état de propreté et nivellement lors de l'achèvement des travaux et de leur réception.

L'entrepreneur fait son affaire des réclamations de toute mesure qui pourraient être présentées par les administrations ou collectivités locales pour usage des voies ou des réseaux publics. Il en est de même des travaux

de nettoyage périodique qui seraient exigés au même titre, le tout de manière que le Maître de l'Ouvrage ne puisse être inquiété ou recherché à ce sujet. L'entrepreneur s'engage en cas de besoins à garantir celui-ci de toute responsabilité à cette occasion.

#### **ARTICLE 25. LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION**

L'entrepreneur ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

L'entrepreneur ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché.

#### **ARTICLE 26. RESILIATION**

La résiliation du marché peut être prononcée dans les conditions et modalités prévues par le CCAG-T, et tous les autres cas définis par les dispositions de décret N° 2-22-431 du 15 chaaban 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;

#### **ARTICLE 27. CONTESTATIONS – LITIGES**

En cas de difficultés survenues entre le titulaire et le maître d'ouvrage au cours de l'exécution du marché, il sera fait application des dispositions des articles 81, 82,83 et 84 du CCAG-T précité.

En cas de désaccord, le litige entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur est soumis aux tribunaux compétents.

#### **ARTICLE 28. DROITS D'ENREGISTREMENT**

L'entrepreneur doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu l'enregistrement du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

### **CHAPITRE II : CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIERES**

#### **ARTICLE 29. DOCUMENTS DE REFERENCES TECHNIQUES ET NORMES**

La fabrication des éléments objet du présent marché en règle générale est un domaine spécifique régit par des attentes de durée dans le temps, de solidité, de process de fabrication, de nature de matériau, et de sécurité.

Les normes applicables seront les normes suivantes par ordre d'importance : normes marocaine (NM) citées, à défaut les normes Françaises (NF) et les normes Européennes (EN).

L'entrepreneur devra garantir que l'ensemble réalisé dans le cadre du présent marché sera conforme aux normes, règlements et règles de l'Art en vigueur, et fournir dans ce but toutes prestations et tous équipements nécessaires, en complétant éventuellement, sans majoration du prix forfaitaire, l'étendue de la fourniture définie dans le cahier des charges.

L'entrepreneur ne pourra apporter de modification au projet sans accord écrit du maître d'ouvrage. D'une façon générale, il ne pourra invoquer une omission non signalée, ni aucune mauvaise interprétation des documents pour refuser de fournir ou de monter des éléments. Toute anomalie constatée devra être signalée aussitôt au maître d'ouvrage. Les fournitures, objet du présent marché, seront conçues et posées suivant les normes réglementaires

#### **ARTICLE 30. PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX**

En application de l'article 42 du C.C.A.G.T, les matériaux destinés à l'exécution des travaux seront d'origine marocaine. Il ne sera fait appel aux matériaux d'origine étrangère qu'en cas d'impossibilité de se les procurer sur les marchés marocains.

## **ARTICLE 31. MODE D'EXECUTION DES OUVRAGES EN BETON**

### **A- PROGRAMME**

Les différentes opérations de bétonnage devront être réalisées conformément au programme général établi par l'entrepreneur et soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage. En outre, des programmes partiels seront établis par l'entrepreneur en cours de travaux et présentés à l'agrément du Maître d'Ouvrage, 7 jours avant tout début des travaux correspondants.

### **B- OUVRAGE EN BETON**

#### **1- SABLES COMPOSITIONS DES MORTIERS ET BETONS**

Les gravettes destinées à la confection du béton présenteront les mêmes caractéristiques que celles prévues au cours de l'étude de formulation. Ils proviendront de carrière agréée par un bureau de contrôle agréée.

Ils doivent satisfaire les exigences des normes en vigueur à savoir :

##### **a. BETON :**

| Désignation | Ciment<br>CPJ 45 en<br>kg | Sable (en<br>litre) | Grain de<br>riz | Gravette en<br>litre(10/15)<br>(15/20) | EMPLOI                                   |
|-------------|---------------------------|---------------------|-----------------|----------------------------------------|------------------------------------------|
| Béton n° 1  | 400                       | (350)               |                 | (700)<br>(300)                         | Béton armé                               |
| Béton n° 2  | 350                       | (350)               |                 | (300)<br>(700)                         | Béton armé                               |
| Béton n° 3  | 300                       | 450                 |                 | 1 000                                  | Béton vibré ou pervibré (sans<br>enduit) |
| Béton n° 4  | 250                       | 450                 |                 | 1 000                                  | Gros béton                               |
| Béton n° 5  | 200                       | 450                 |                 | 1 000                                  | Béton de propreté et forme               |

Ces compositions sont données à titre indicatif, la composition d'exécution doit être déterminée par un laboratoire agréé à la charge de l'entrepreneur.

##### **b. MORTIER :**

| MORTIER             | DOSAGE KG/M3 DE BASE |        | EMPLOI                    |
|---------------------|----------------------|--------|---------------------------|
| <b>MORTIER N° 1</b> | CPJ 35               | 600 KG | Joint des canalisations   |
| <b>MORTIER N° 2</b> | CPJ 35               | 450 KG | Enduits de rejointoiement |
| <b>MORTIER N° 3</b> | CPJ 35               | 300 KG | Hourdage de maçonnerie    |

**NB : L'entrepreneur devra en outre demander l'agrément du maître d'ouvrage ou de son représentant pour l'usine chargée de livrer le béton.**

**La classification selon la norme marocaine NM 10.1.008 du 4 juin 2010.**

#### **ESSAIS DES BETONS-RESISTANCE A LA COMPRESSION**

La résistance à la compression des bétons, évaluée en Kg/cm<sup>2</sup> devra être au minimum :

|            | A SEPT JOURS           | A VINGT HUIT JOURS     |
|------------|------------------------|------------------------|
| Béton n° 2 | 190 Kg/cm <sup>2</sup> | 270 Kg/cm <sup>2</sup> |
| Béton n° 3 | 160 Kg/cm <sup>2</sup> | 230 Kg/cm <sup>2</sup> |

Les essais de résistance seront exécutés aux frais de l'entrepreneur par un laboratoire agréé.

Une première série d'essais sera effectuée avec les matériaux approvisionnés de telle manière que les taux de résistance à 7 et 28 jours soient connus avant le début du bétonnage.

La granulométrie et la nature des matériaux ne pourront pas être modifiées sans l'accord du maître d'ouvrage.

Des essais seront effectués en cours de travaux par un laboratoire agréé à la charge de l'entrepreneur.

Le laboratoire pourra prélever des carottes sur le béton mis en place.

Ces essais pourront avoir pour conséquence d'amener l'entrepreneur à modifier la composition du béton sans qu'il puisse prétendre à aucune plus-value.

## **2- EAU DE GACHAGE DES BETONS**

L'entrepreneur devra se procurer par ses propres moyens, l'eau nécessaire à l'exécution des travaux.

L'eau de gâchage devra au préalable, être soumise à l'agrément de l'administration et ne devra pas contenir de matière en suspension. Elle sera douce et claire.

## **3- ADJUVANTS POUR BETON**

L'utilisation d'adjuvants sera soumise à l'approbation préalable du maître d'ouvrage dans les conditions suivantes :

- Emploi d'un enduit commercial connu ayant fait l'objet d'analyse d'un laboratoire agréé (à la charge de l'entrepreneur) et note détaillée.
- Respect scrupuleux des conditions de dosage et de mise en œuvre prescrite par le fabricant.

## **4- COFFRAGES**

Tous les coffrages seront obligatoirement métalliques ou à enveloppe extérieure métallique.

Tous les coffrages seront soigneusement étudiés et construits avec des joints bien fermes. Ils seront rigides et suffisamment étayés pour éviter toute formation et toute fuite de mortier ou de laitance pendant la construction. Ils seront conçus de façon à pouvoir être aisément enlevés lors du décoffrage, sans dommages pour le béton.

La surface intérieure des coffrages de parement sera traitée avec une huile décoffrant type SIKA ou Similaire . Ce produit ne devra ni tacher ni colorer le parement.

Tous les coffrages seront implantés correctement, et toute trace des sciures ou de matériau étranger sera soigneusement enlevée avant le bétonnage, si nécessaire, on prévoira dans les panneaux des ouvertures provisoires à cet effet.

Si des armatures doivent traverser le coffrage, on assurera des joints étanches autour de chaque barre.

## **5- Décoffrage :**

Il se fera le plus tôt possible pour éviter tout retard dans le début du traitement des parements et permettre au plus tôt les réfections des parties défectueuses. Mais il ne se fera jamais avant que le béton ait atteint une résistance suffisante pour ne faire craindre ni affaissement ni dommage quelconque du fait des contraintes qu'on lui imposerait.

## **ARTICLE 32. OUVRAGES ANNEXES PREFABRIQUES.**

Au cas où la qualité du coulage des ouvrages en béton présente des défauts de coffrage et ou de mise en œuvre (apparition de parement ségrégué, alignement des parements, etc. ;) ou au cas où la cadence de réalisation des ouvrages l'impose. La MO peut exiger la proposition d'ouvrage préfabriqué. Le mode de pose et de manutention des ouvrages sera fourni par l'entrepreneur.

L'entrepreneur ne peut refuser l'exécution de ces travaux par ses propres moyens et agréée par le MO.

### **ARTICLE 33. GARDIENNAGE DU MOBILIER APRES POSE JUSQU'A RECEPTION PROVISOIRE**

Durant la période entre la livraison et la pose, l'entreprise reste seule responsable du gardiennage et du stockage des fournitures livrées et posées.

Pendant la durée des travaux, et avant la réception provisoire, l'entreprise reste seule responsable en cas de détérioration du mobilier par accidents ou actions de vandalisme, et le remplacement restera à sa charge sans plus-value aucune.

### **ARTICLE 34. LIVRAISON DES MATERIAUX**

les matériaux, matériels et fournitures conformément aux conditions spécifiées par l'Administration dans le cahier des prescriptions techniques du marché demeureront aux risques de l'entrepreneur jusqu'à l'achèvement des travaux et ouvrages comme livraison faite au chantier quand la preuve de la livraison des matériaux, matériels et fournitures, conformément aux conditions du marché, aura été fournie avec toute la documentation nécessaire.

### **ARTICLE 35. GARANTIES DES FOURNITURES**

L'entrepreneur garantit normalement pendant le délai de garantie d'un an faisant suite à la réception provisoire, l'ensemble des fournitures entrant dans ce lot.

S'il était reconnu par le maître d'ouvrage, avant l'expiration du délai de garantie, qu'une pièce livrée présente un défaut provenant de la fabrication ou d'une altération ultérieure imputable à la fabrication, il sera procédé dans un délai d'un mois à la remise de toutes choses en l'état, sauf cas de force majeure suite à un constat par procès-verbal.

Au cas où l'existence d'un tel défaut serait contradictoirement reconnue, l'entrepreneur aurait à sa charge soit les réparations nécessaires à la mise en état de service de la pièce défectueuse, soit la fourniture et la pose d'une autre pièce semblable en remplacement de celle-ci suivant les prescriptions de l'ordre de service qui lui serait notifié et qui préciserait le délai de réparation ou de remplacement imposé ainsi que les indemnités de retard correspondantes compte tenu, pour les pièces non courantes, des délais compatibles avec les possibilités techniques.

### **ARTICLE 36. FINITION**

Après exécution des travaux et avant la réception provisoire, l'entrepreneur aura à sa charge de procéder au nettoyage général du chantier, à l'évacuation des décombres et matériaux subsistants dans l'emprise du chantier et à la remise en état des terrains défoncés par le passage des engins. Il procédera également au repliement ordonné de ses installations de chantier et s'attachera à faire disparaître toute trace de son occupation du terrain. Tout matériau ou matériel laissé à l'abandon pourra être évacué d'office par le maître d'ouvrage aux frais de l'entrepreneur.

### **ARTICLE 37. ESSAIS, CONTROLE ET FONCTIONNEMENT**

Pendant toute la durée des travaux, les agents du maître d'ouvrage chargés du contrôle auront libre accès sur le chantier et pourront prélever aussi souvent que nécessaire pour examen des échantillons de matériaux et appareillage à mettre en œuvre. Ils assisteront à l'implantation, la mise en œuvre et la réception provisoire des ouvrages.

Tous les essais d'agrément des matériaux, les essais de recette, de contrôle des travaux et les essais de réception doivent être effectués par un laboratoire agréé à la charge de l'entrepreneur, les résultats des essais seront présentés au maître d'ouvrage sous forme de rapport commenté par le laboratoire.

### **ARTICLE 38. MODE D'ETABLISSEMENT DES DECOMPTES.**

Les décomptes seront établis dans les dispositions prévues par le CCAG-T

## ARTICLE 39. PROMOTION DE L'EMPLOI LOCAL

L'entrepreneur s'engage conformément à l'article 149 du décret n° 2-22-431 du (8mars 2023) relatif aux marchés publics à recourir à la main-d'œuvre locale pour l'exécution des prestations objet du marché.

Le taux de recours à la main-d'œuvre locale est fixé à 5 % cinq pour cent de l'effectif requis pour la réalisation de ces prestations.

**On entend par « main d'œuvre locale » la main d'œuvre issue de la Commune Ait Melloul , Ou De La Préfecture Inzegane Ait Melloul ,Ou De La Région Souss Massa**

## ARTICLE 40. MESURES COERCTIVES

Lorsque l'entrepreneur ne se conforme pas aux stipulations du présent marché, et aux ordres de service qui lui sont donnés par le maitre d'ouvrage, ce dernier lui adresse une lettre de mise en demeure pour remédier aux manquements relevés dans un délai de 15 quinze jours à dater de la notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, si le Prestataire du service n'a pas exécuté les dispositions prescrites dans cette mise en demeure, des mesures seront prises selon la gravité des manquements, et ce en application des dispositions de l'article 79 du CCAG-T

## ARTICLE 41. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, CHANGEMENT DANS LA PROVENANCE DE MATÉRIAUX EN CAS D'AUGMENTATION ET LA DIMINUTION DANS LA MASSE DES TRAVAUX ET EN CAS DE CHANGEMENT DANS LES QUANTITÉS DU BORDEREAU DÉTAIL ESTIMATIF

Les articles 55 -56 -57-58 et 59 du C.C.A.G.T, sont appliquées respectivement sans aucune restriction.

# CHAPITRE III : MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES

### ARTICLE 42. Généralités :

- L'exécution des travaux doit répondre aux prescriptions du présent C.P.S, règlements techniques et règles de l'art.
- Tous les matériaux entrant dans la fabrication des produits devront être de haute qualité et conformes aux exigences strictes en matière de sécurité, de durabilité, de finition et de fonctionnalité.
- Ils doivent être en conformité aux normes EUROPEENNE confirmées par une attestation originale du fabriquant.
- Les équipements de jeux doivent avoir des attestations originales de Conformité aux exigences de sécurité aux normes Européenne. Ces attestations devront être certifiées par un bureau de contrôle agréé.

Les prix unitaires indiqués au bordereau des prix comprennent Fourniture et mise en œuvre, et concernent des ouvrages en parfait état d'exécution et d'achèvement.

Le prix est établi par l'entrepreneur à des ouvrages en parfait état d'achèvement.

Le bordereau des prix doit être lu en corrélation avec les autres documents du marché inclus dans ce dossier et principalement le Cahier des Clauses Techniques Particulières. La désignation de chaque nature d'ouvrages, telle qu'elle figure dans le bordereau des prix, doit être complétée par les paragraphes relatifs du dit CPS. Les prix devront également être établis en conformité avec l'article 53 du CCAG-T.

Il y a lieu de rappeler à l'entrepreneur que les frais des prestations seront à sa charges suivantes devront être intégrés dans les prix unitaires ci-dessous :

- L'élaboration des plans d'implantation des équipements ;
- Les essais d'agrément et de contrôle des matériaux à réaliser ;
- Les travaux de sondage de tout genre ;
- L'aménagé et repli des engins de chantier ;
- Le stockage des matériaux ;
- Le nettoyage durant toute la période de chantier, de l'ensemble du site de projet par enlèvement, transport et évacuation des gravats et matériaux vers les décharges publiques ;
- Le gardiennage du chantier jusqu'à la réception provisoire ;

- Les impôts, assurances et en général toutes charges imposées par les règlements d'état et municipaux la date de la remise de l'offre ;
- Tous les frais liés à la mise en œuvre des travaux, objet du présent marché, jusqu'à la réception provisoire.
- L'établissement des notes de calcul de stabilité des socles et les valider par un BCT agréé, à la charge de l'entrepreneur.

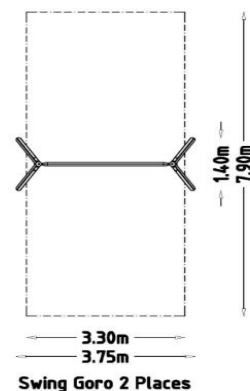
#### **ARTICLE 43. DESCRIPTIFS DES PRESTATIONS**

##### **PRIX N° 1 : FOURNITURE ET POSE de BALANÇOIRE GORO, AVEC 2 ASSISES PLATES**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose de balançoire goro, avec 2 assises plates, Ce balançoire est de plein air composée d'un portique robuste en bois, équipée de deux assises plates, y compris les socles en béton, les dispositifs d'ancrage et y compris toutes les sujétions de fixation et de finition y compris le transport, le montage, et la mise en service.

Caractéristiques :

- Dimensions approximatives :
  - Hauteur : 2.450 m
  - Longueur 7.9 m
  - Largeur : 1.4 m
  - Zone de sécurité : 26 m<sup>2</sup>
  - Poteaux : en bois traité, traverse en acier galvanisé,
  - Conforme EN 1176.
  - Assise : en mousse microporeuse, structure stable et bords arrondis



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°1, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 1**

## **PRIX N°2 : FOURNITURE ET POSE de STRUCTURE MULTI-JEUX UNIPLAY ADANTES**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose, d'une structure multi-jeux uniplay adantes de plein air destiné aux enfants de 3 à 12 ans, favorisant le jeu actif et l'accessibilité, y compris les fondations, les dispositifs d'ancrage et y compris toutes les sujétions de fixation et de finition y compris le transport, le montage, et la mise en service.

### **Caractéristiques :**

#### **- Dimensions approximatives :**

- Hauteur : 3.74 m
- Longueur 5.55 m
- Largeur : 5.2 m

-Zone de sécurité : 47m²

-Matériaux : Aluminium et bois de Pin à croissance lente, traité conformément à la norme EN 351classe P5.



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°2, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 2**

### **PRIX N°3 : FOURNITURE ET MISE EN PLACE de SABLE POUR AIRE JEUX D'ENFANT :**

Ce prix comprend la fourniture et mise en place de sable pour aire de jeux pour enfants, de granulométrie comprise entre 0,2 et 2 mm, sans particules de boue ni d'argile, il doit être trié et lavé, ne comportant aucune matière indésirable, y compris :

Confection du BAC à sable de 0.30m de hauteur libre en béton selon les indications du maître d'ouvrage, Fourniture et mise en œuvre du béton B3.

**Ouvrage payé au mètre carré au prix.....Prix n°3**

### **PRIX N° 4 : FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT SPORT DE PLEIN AIR –EXTENSEUR DE CUISSSES**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un équipement sportif de plein air à extenseur de cuisses destiné au renforcement des muscles abducteurs et adducteurs des cuisses, conçu pour deux utilisateurs simultanés, y compris la réalisation des socles en béton et toutes sujétions de fixation, de transport, le réglage et la mise en service.

#### **Caractéristiques techniques :**

- Structure : tube d'acier robuste de 3 mm d'épaisseur ;
- Pièces de fixation : scellement chimique et boulons d'ancrage en acier de 3 mm galvanisé à chaud ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Assises et dossier en polyéthylène 15 mm, traité anti UV
- Finition et laquage en polyester, cuisson à 220°C
- Dimensions approximatives : 2,2 x 0,50 x 1,70m
- Dimensions Zone de sécurité : (5216 x 3508 mm) 18m²
- Conforme à la norme EN 10219-1/2



**NB :L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°4, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 4**

## **PRIX N° 5: FOURNITURE ET POSE d'EQUIPEMENT de SPORT DE PLEIN AIR – RAMMEUR**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'équipement de sport de plein air de plein air rameur, conçu pour un utilisateur, y compris la réalisation du socle en béton et toutes les sujétions de fixation le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

L'équipement doit permettre un entraînement complet du corps par simulation du mouvement de l'aviron, afin de renforcer les principaux groupes musculaires, d'améliorer l'endurance physique et de stimuler le système cardiovasculaire.

### **Caractéristiques techniques :**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Pièces de fixation : scellement chimique et boulons d'ancrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Assises et dossier en polyéthylène 15 mm, traité anti UV
- Finition et laquage en polyester, cuisson à 220°C
- Panneau d'information en aluminium épaisseur 1,2 mm, gravé au laser, avec description de l'exercice
- Dimensions approximatives : 1,33m x 0,81m x 1,08m
- Dimensions Zone de sécurité : 4,33m x 3,91m
- Conforme à la norme EN 10219-1/2



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°5, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 5**

## **PRIX N° 6 : FOURNITURE ET POSE d'EQUIPEMENT de SPORT DE PLEIN AIR – PRESSE ÉPAULES & POULIE**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'un équipement de sport de plein air presse épaules et poulie qui est combiné conçu pour deux utilisateurs, y compris la réalisation du socle en béton et toutes les sujétions de fixation, le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

L'équipement doit permettre un entraînement ergonomique, progressif et contrôlé des muscles deltoïdes, des triceps et des membres supérieurs, tout en assurant la stabilité, la sécurité et le confort des utilisateurs.

### **Caractéristiques techniques :**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Pièces de fixation : scellement chimique et boulons d'ancrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Assises et dossier en polyéthylène 15 mm, traité anti UV
- Finition et laquage en polyester, cuisson à 220°C
- Panneau d'information en aluminium épaisseur 1,2 mm, gravé au laser, avec description de l'exercice
- Dimensions approximatives : 2,22m x 0,94m x 1,9m
- Dimensions Zone de sécurité : 5,30m x 3,90m (21m<sup>2</sup>)
- Conforme à la norme EN 10219-1/2



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°6, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en oeuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 6**

## **PRIX N° 7 : FOURNITURE ET POSE d' EQUIPEMENT de SPORT DE PLEIN AIR- VELO ELLEPTIQUE**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'un équipement de sport de plein air -un vélo elliptique ; Qui est conçu pour un utilisateur, y compris la réalisation du socle en béton et toutes les sujétions de fixation, le transport, le montage, , le réglage et la mise en service.

L'équipement doit permettre un entraînement cardiovasculaire complet sollicitant notamment les muscles fessiers, les quadriceps, les ischio-jambiers, les épaules, le dos, les pectoraux, les biceps et les triceps, tout en assurant un mouvement fluide, stable et sécurisé.

### **Caractéristiques techniques**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Pièces de fixation : scellement chimique et boulons d'ancrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène 15 mm, traité anti UV ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Panneau d'information en aluminium épaisseur 1,2 mm, gravé au laser, avec description de l'exercice
- Dimensions approximatives : 1,42m x 0,60m x 1,58m
- Zone de sécurité : 4,40m x 3,59m (16m²)
- Conforme à la norme EN 10219-1/2



**NB :L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°7, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en oeuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 7**

## **PRIX N°8 : FOURNITURE ET POSE d' EQUIPEMENT de SPORT DE PLEIN AIR- DORSALE ET ABDOMINALE**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture, d'un équipement de sport de plein air dorsale et abdominale, destiné au renforcement des muscles dorsaux et abdominaux, conçu pour un utilisateur, y compris la réalisation du socle en béton et toutes les sujétions de fixation. le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

L'équipement doit permettre un entraînement fluide, ergonomique et sécurisé des muscles du dos et de la ceinture abdominale, adapté à une utilisation extérieure intensive.

### **Caractéristiques techniques**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Pièces de fixation : scellement chimique et boulons d'ancrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène 15 mm, traité anti UV
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Panneau d'information en aluminium épaisseur 1,2 mm, gravé au laser, avec description de l'exercice
- Dimensions approximatives : 1,39m x 1,02m x 1,09m



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose :**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°8, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 8**

## **PRIX N°9 : FOURNITURE ET POSE d' EQUIPEMENT de SPORT DE PLEIN AIR - BARRES PARALLELES**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'un équipement de sport de plein air de barres parallèles , qui est conçues pour un utilisateur, y compris la réalisation des socles en béton et toutes les sujétions de fixation. le transport, le montage, la pose et la mise en service

L'équipement doit permettre la réalisation d'exercices de renforcement musculaire sollicitant notamment les bras, les épaules, les pectoraux, le dos et les muscles abdominaux, dans des conditions stables et sécurisées.

### **Caractéristiques techniques**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Pièces de fixation : scellement chimique et boulons d'ancrage ;
- Couleur : au choix du maitre d'ouvrage ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène 15 mm, traité anti UV
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Panneau d'information en aluminium épaisseur 1,2 mm, gravé au laser, avec description de l'exercice
- Dimensions approximatives : 0,93m x 0,86m x 1,21m
- Zone de sécurité : 3,93m x 3,86m



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose :**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°9, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N°9**

## **PRIX N°10 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT DE STREET WORKOUT TYPE 1**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'un équipement de Street Workout type 1 :

cet équipement multifonctionnel destiné aux exercices de callisthénie et au renforcement de l'ensemble des groupes musculaires, y compris la réalisation des socles en béton et toutes les sujétions de fixation, le transport, le montage, la pose et la mise en service

L'équipement doit offrir au minimum dix fonctions d'entraînement, comprenant notamment : des anneaux, des marches d'exercice, un banc abdominal, des barres parallèles, un espalier, une échelle horizontale, des barres de traction et des barres de pompes.

Il doit être adapté à une utilisation collective en plein air et garantir la stabilité, la résistance, l'ergonomie et la sécurité des utilisateurs.

### **Spécifications techniques :**

- **Structure** : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- **Couleur** : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Pièces de fixation : fixations chimiques, boulon d'ancrage ou enfouissement ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène Haute Densité (**HDPE**), traité anti UV
- Dimensions approximatives : 6.800 x 6.800 x 2.510 m
- Dimensions Zone de sécurité : 9.800 x 9.800 m.



Le prix comprend également :

- Les terrassements, socles en béton et dispositifs d'ancrage ;
- La préparation, le réglage et le nivellement de la zone de sécurité ;
- La fourniture et la pose d'un géotextile anticontaminant ;
- La fourniture, le transport et la mise en place de sable propre, lavé, meuble et exempt de tout élément dangereux, sur une épaisseur adaptée à la hauteur de chute et conforme aux prescriptions du fabricant ;
- Les bordures de maintien, le drainage éventuel, le nettoyage du site et toutes les sujétions de mise en œuvre et de finition.

Avant toute fourniture ou pose, l'entrepreneur doit soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage les fiches techniques, certificats de conformité, plans d'implantation et de fondation ainsi que le mode d'exécution.

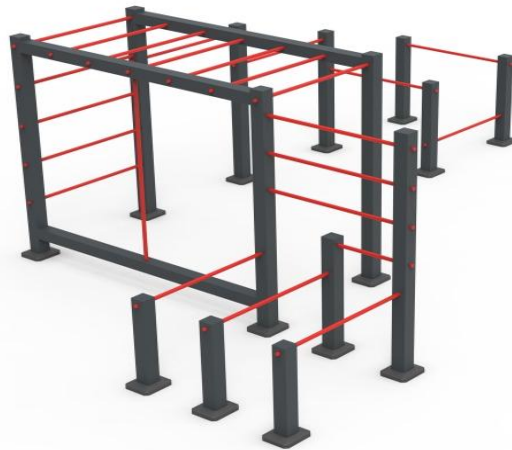
**Ouvrage payé à l'unité au prix n° 10, comprenant l'équipement complet, les socles en béton, les dispositifs d'ancrage, l'aménagement de la zone de sécurité sablée, ainsi que toutes les sujétions de fourniture, de transport, de pose, de contrôle, de mise en service et de finition, conformément aux règles de l'art..... Prix n° 10**

## **PRIX 11 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT DE STREET WORKOUT TYPE 2**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'un équipement de Street Workout de type 2, destiné aux exercices de callisthénie et au renforcement de l'ensemble des groupes musculaires, y compris la réalisation des socles en béton et toutes les sujétions de fixation. le transport, le montage, la pose et la mise en service  
L'équipement doit permettre la réalisation de plusieurs exercices de traction, d'appui, de suspension et de renforcement musculaire. Il doit être adapté à une utilisation collective en plein air et garantir la stabilité, la résistance, l'ergonomie et la sécurité des utilisateurs.

### **Spécifications techniques :**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Pièces de fixation : fixations chimiques, boulon d'ancrage ou enfouissement ;
- Dimensions approximatives : 4.200 x 6.800 x 2.310 m
- Dimensions Zone de sécurité : 4.200 x 6.800 m.



Le prix comprend également :

- Les terrassements, socles en béton et dispositifs d'ancrage ;
- La préparation, le réglage et le nivellement de la zone de sécurité ;
- La fourniture et la pose d'un géotextile anticontaminant ;
- La fourniture, le transport et la mise en place de sable propre, lavé, meuble et exempt de tout élément dangereux, sur une épaisseur adaptée à la hauteur de chute et conforme aux prescriptions du fabricant ;
- Les bordures de maintien, le drainage éventuel, le nettoyage du site et toutes les sujétions de mise en œuvre et de finition.

Avant toute fourniture ou pose, l'entrepreneur doit soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage les fiches techniques, certificats de conformité, plans d'implantation et de fondation ainsi que le mode d'exécution.

**Ouvrage payé à l'unité au prix n° 11, comprenant l'équipement complet, les socles en béton, les dispositifs d'ancrage, l'aménagement de la zone de sécurité sablée, ainsi que toutes les sujétions de fourniture, de transport, de pose, de contrôle, de mise en service et de finition, conformément aux règles de l'art..... Prix n° 11**

## **PRIX 12 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT - MARCHEUR AÉRIEN**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'équipement - marcheur aérien, destiné au plein air conçu pour un utilisateur, y compris la réalisation du socle en béton et toutes les sujétions de fixation. le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

L'équipement doit permettre de simuler le mouvement de la marche, d'améliorer l'endurance cardiovasculaire, la mobilité et l'équilibre, tout en sollicitant principalement les muscles des jambes, des hanches et de la ceinture abdominale. Il doit assurer un mouvement fluide, stable, ergonomique et sécurisé.

### **Spécifications techniques :**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Pièces de fixation : fixations chimiques, boulon d'ancrage ou enfouissement ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène Haute Densité (HDPE), traité anti UV
- Dimensions approximatives : 1.220 x 0.480 x 1.1420 m
- Dimensions Zone de sécurité : 4.100 x 3.510 m.



**NB :L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose:**

**Ouvrage payé à l'unité au prix N°12 y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 12**

### **PRIX 13 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT - DOUBLE PÉDALES**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et d'un équipement air à doubles pédales destiné au sport de plein, y compris la réalisation du socle en béton et toutes les sujétions de fixation. le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

L'équipement doit permettre d'améliorer la mobilité des membres inférieurs, la coordination et l'endurance cardiovasculaire, tout en sollicitant principalement les muscles des jambes. Il doit assurer un mouvement fluide, stable, ergonomique et sécurisé.

#### **Spécifications techniques :**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Pièces de fixation : fixations chimiques, boulon d'ancrage ou enfouissement ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène Haute Densité (HDPE), traité anti UV
- Dimensions approximatives : 1.064 x 0.484 x 1.642 m
- Dimensions Zone de sécurité : 4.100 x 3.484 m.



L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose:

- Ouvrage payé à l'unité au prix N°13, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 13

## **PRIX 14 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT - SIMULATEUR D'ÉCHELLE**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'un équipement simulateur d'échelle, destiné au sport de plein air, y compris la réalisation du ou des socles en béton, les dispositifs d'ancrage et toutes les sujétions de fixation, de mise en œuvre et de finition. le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

### **Spécifications techniques :**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Pièces de fixation : fixations chimiques, boulon d'ancrage ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène Haute Densité (**HDPE**), traité anti UV
- Dimensions approximatives : 2.124 x 0.592 x 1.642 m
- Dimensions Zone de sécurité : 5.124 x 3.592 m.



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose :**

**Ouvrage payé à l'unité au prix 14, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 14**

## **PRIX 15 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT - PENDULE**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'équipement pendule, destiné au sport de plein air, y compris la réalisation du ou des socles en béton, les dispositifs d'ancrage et toutes les sujétions de fixation, de mise en œuvre et de finition, le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service.

### **Spécifications techniques :**

- Structure : acier décapé et métallisé, peinte par poudrage ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Traitement : double zingage, peinture par poudrage, bord de mer ;
- Pièces de fixation : fixations chimiques, boulon d'ancrage ;
- Pièces plastiques : en polyéthylène Haute Densité (HDPE), traité anti UV
- Dimensions approximatives : 0.846 x 1.036 x 1.524 m
- Dimensions Zone de sécurité : 3.846 x 4.036 m.



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose :**

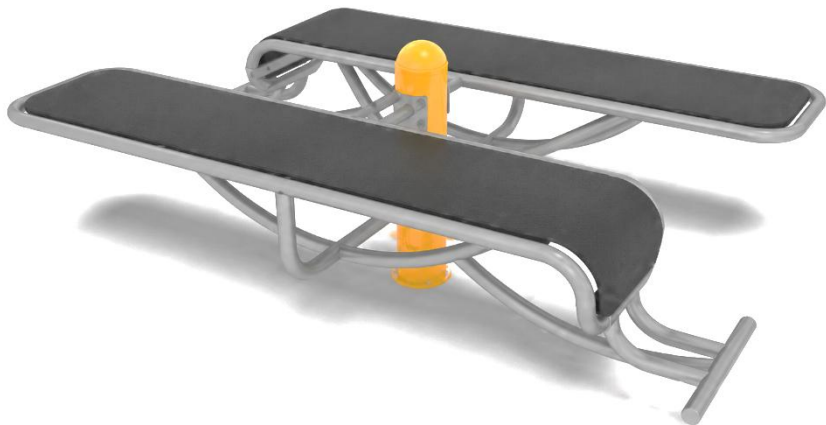
**Ouvrage payé à l'unité au prix 15, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 15**

## **PRIX 16 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT - BANC DOUBLE POUR ABDOMINAUX**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'équipement banc double pour abdominaux, de plein air destiné aux exercices de renforcement des muscles abdominaux, conçu pour deux utilisateurs, y compris la réalisation des socles en béton, les dispositifs d'ancrage et toutes les sujétions de fixation, de mise en œuvre et de finition. le transport, le montage, la pose et la mise en service

### **Caractéristiques :**

- Structure : tubes en acier soudés ;
- Finition : peinture par poudrage, résistante à la corrosion, aux UV et aux intempéries ;
- Fixation : par scellement ou boulons d'ancrage ;
- Utilisateurs : adolescents et adultes, âge indicatif 14 ans et plus ;
- Dimensions approximatives (L × l × H): 1.140 x 1.740 x 0.620 m ;
- Dimensions Zone de sécurité : environ 4.600 × 4.100 m, soit approximativement 17 m² ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Conforme à la norme EN 10219-1/2



**NB : L'entrepreneur doit présenter  
avant de commencer la fourniture et la pose :**

**tion**

**Ouvrage payé à l'unité au prix 16, y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 16**

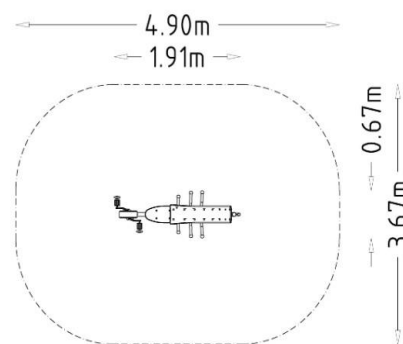
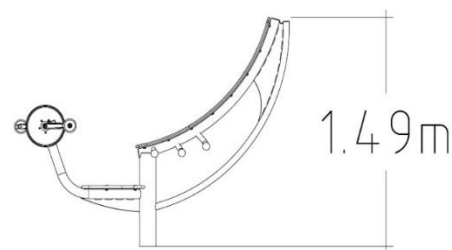
## **PRIX 17 : FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - TRINITY CYCLE**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'équipement- Trinity Cycle , destiné au sport de plein air permettant le pédalage par les membres inférieurs ou supérieurs, adapté aux différents niveaux de mobilité des utilisateurs.

Le prix comprend la réalisation du socle en béton, les dispositifs d'ancrage et toutes les sujétions de fixation, de mise en œuvre et de finition. le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

### **Caractéristiques :**

- Structure : tubes en acier soudés ;
- Finition : peinture par poudrage, résistante à la corrosion, aux UV et aux intempéries ;
- Fixation : par scellement ou boulons d'ancrage ;
- Utilisateurs : adolescents et adultes, âge indicatif 14 ans et plus ;
- Dimensions approximatives (L × l × H): 1.910 x 0.670 x 1.490 m ;
- Dimensions Zone de sécurité : environ 4.900 × 3.670 m, soit approximativement 16 m² ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Conforme à la norme EN 10219-1/2.



Trinity Cycle

**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose :**

**Ouvrage payé à l'unité au prix 17 , y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 17**

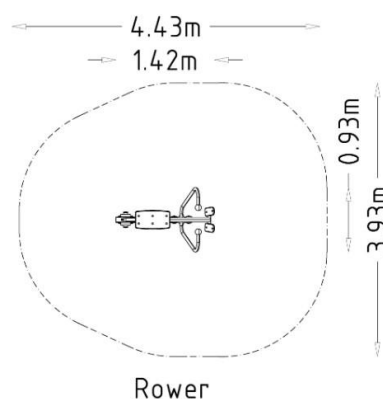
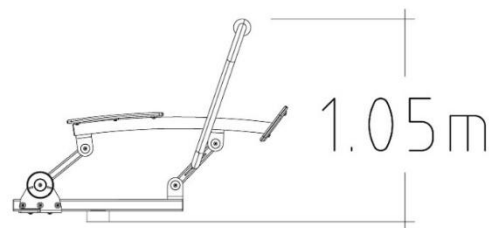
## **PRIX 18 : FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT - ROWER**

Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'équipement - roweur destiné au sport de plein air conçu pour un utilisateur, y compris la réalisation du socle en béton, les dispositifs d'ancrage et toutes les sujétions de fixation, de mise en œuvre et de finition. , le transport, le montage, la pose, le réglage et la mise en service

L'équipement doit simuler le mouvement de l'aviron et permettre un entraînement complet sollicitant notamment les bras, les épaules, le dos, les muscles abdominaux et les jambes, tout en améliorant l'endurance cardiovasculaire. Il doit assurer un mouvement fluide, ergonomique, stable et sécurisé.

### **Caractéristiques :**

- Structure : tubes en acier soudés ;
- Finition : peinture par poudrage, résistante à la corrosion, aux UV et aux intempéries ;
- Fixation : par scellement ou boulons d'ancrage ;
- Utilisateurs : adolescents et adultes, âge indicatif 14 ans et plus ;
- Dimensions approximatives (L × l × H): 1.420 x 0.930 x 1.050m ;
- Dimensions Zone de sécurité : environ 4.430 × 3.930 m, soit approximativement 15 m² ;
- Couleur : au choix du maître d'ouvrage ;
- Conforme à la norme EN 10219-1/2.



**NB : L'entrepreneur doit présenter des fiches techniques et le mode d'exécution nécessaires pour approbation avant de commencer la fourniture et la pose :**

**Ouvrage payé à l'unité au prix 18 , y compris socles de fixation et toutes sujétions de mise en œuvre et de finition, conformément aux règles de l'art. ....N° 18**

**BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF**

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 24/2026/TN/CAM**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET  
D'UN ESPACE D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT  
MELLOUL, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

| N°<br>Prix | Désignations des Prestations                                                  | Unité<br>de<br>mesure | Quantités | Prix Unitaire<br>Hors TVA<br>(en dirhams)<br>En chiffre | TOTAL<br>En chiffre<br><br>5=3*4 |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|---------------------------------------------------------|----------------------------------|
|            | <b>1</b>                                                                      | <b>2</b>              | <b>3</b>  | <b>4</b>                                                |                                  |
| 1          | FOURNITURE ET POSE De BALANÇOIRE GORO AVEC 2 ASSISES PLATES                   | U                     | 1         |                                                         |                                  |
| 2          | FOURNITURE ET POSE De STRUCTURE MULTI-JEUX UNIPLAY ADANTES                    | U                     | 1         |                                                         |                                  |
| 3          | FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE SABLE POUR JEUX D'ENFANT                       | M²                    | 73        |                                                         |                                  |
| 4          | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT DE PLEIN AIR – EXTENSEUR DE CUISSSES | U                     | 2         |                                                         |                                  |
| 5          | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT – RAMMEUR                            | U                     | 1         |                                                         |                                  |
| 6          | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT – PRESSE ÉPAULES & POULIE            | U                     | 2         |                                                         |                                  |
| 7          | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT - VELO ELLEPTIQUE                    | U                     | 2         |                                                         |                                  |
| 8          | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT - DORSALE ET ABDOMINALE              | U                     | 1         |                                                         |                                  |
| 9          | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE SPORT - BARRES PARALLELES                  | U                     | 2         |                                                         |                                  |
| 10         | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE STREET WORKOUT TYPE 1                      | U                     | 1         |                                                         |                                  |
| 11         | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE STREET WORKOUT TYPE 2                      | U                     | 1         |                                                         |                                  |
| 12         | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - MARCHEUR AÉRIEN                             | U                     | 2         |                                                         |                                  |
| 13         | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - DOUBLE PÉDALES                              | U                     | 1         |                                                         |                                  |
| 14         | FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT - SIMULATEUR D'ÉCHELLE                        | U                     | 2         |                                                         |                                  |

|                        |                                                                  |   |   |  |  |
|------------------------|------------------------------------------------------------------|---|---|--|--|
| 15                     | FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT -<br>PENDULE                     | U | 1 |  |  |
| 16                     | FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT -<br>BANC DOUBLE POUR ABDOMINAUX | U | 1 |  |  |
| 17                     | FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT -<br>TRINITY CYCLE               | U | 1 |  |  |
| 18                     | FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENT -<br>ROWER                       | U | 1 |  |  |
| <b>TOTAL HORS TVA</b>  |                                                                  |   |   |  |  |
| <b>TAUX DE TVA 20%</b> |                                                                  |   |   |  |  |
| <b>TOTAL T.T.C</b>     |                                                                  |   |   |  |  |

Fait à ..... le.....

Signature et Cachet du concurrent

Marché N° : ...../2026

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 24/2026/TN/CAM**  
**OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS**  
**ET D'UN ESPACE D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT**  
**MELLOUL, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

Marché passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en applications des dispositions du décret N° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;

Arrêté le montant du présent marché à la somme de (en chiffres et en lettres) : \_\_\_\_\_ DHS

.....  
.....  
.....

Dressé et élaboré par le :

A ..... le.....

Vu et vérifié par  
le chef service travaux et gestion de matériel et  
d'engin

Vu et vérifié par chef division technique et d'urbanisme

Ait Melloul le.....

Ait Melloul le.....

Vu et adopté et présenté par le  
le maitre d'ouvrage :

A Ait Melloul le.....

**Lu et accepté par l'entrepreneur**  
**sans réserves et sans restrictions :**

A ..... le.....

**Visé par le comptable public assignataire :**

**vu et Approuvé par l'autorité compétente :**

**A inzegane le.....**

**A AIT MELLOUL,**  
**le.....**

Marché N° : ...../2026

**APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 24/2026/TN/CAM**  
**OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS**  
**ET D'UN ESPACE D'AGRÈS SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT**  
**MELLOUL, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.**

Marché passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix en applications des dispositions du décret N° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;

Arrêté le montant du présent marché à la somme de (en chiffres et en lettres) : \_\_\_\_\_ DHS

Dressé et élaboré par le :

A ..... le .....

Vu et vérifié par  
le chef service travaux et gestion de matériel et  
d'engin

Vu et vérifié par chef division technique et d'urbanisme

Ait Melloul le.....

Ait Melloul le.....

Vu et adopté et présenté par le  
le maître d'ouvrage :  
**Hicham EL KAISOONI**  
**رئيس المجلس الجماعي لأيت ملول**  
Président du Conseil Communal d'Ait Melloul



A Ait Melloul le.....

**Lu et accepté par l'entrepreneur**  
**sans réserves et sans restrictions :**

A ..... le .....

Visé par le comptable public assignataire :

vu et Approuvé par l'autorité compétente :

A inzegane le.....

A AIT MELLOUL,  
le.....

CPS .....TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN ESPACE D'AGRÈS  
SPORTIFS DE PLEIN AIR AU JARDIN ARGANA A LA COMMUNE AIT MELLOUL, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.

Page 40 sur 40